

Communiqué de presse

Elections régionales

Les inscriptions sur les listes électorales recevables jusqu'au 30 septembre 2015

En vue des élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015, une mesure exceptionnelle vient d'être adoptée par la loi n°2015-852 du 13 juillet 2015, rendant recevables les demandes d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015.

La Ville de Colmar invite donc ses nouveaux habitants ainsi que les électeurs ayant déménagé au sein de la commune, à se présenter **avant le 30 septembre 2015** au bureau des élections afin de s'inscrire sur la liste électorale ou de faire enregistrer leur changement d'adresse.

Il convient de se munir d'une **pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un **justificatif de domicile datant de moins de 3 mois**.

Toutes les demandes d'inscription ou de changement d'adresse déjà déposées depuis le 1^{er} janvier seront automatiquement prises en compte.

Le service Population - élections reste à disposition pour toute information complémentaire au 03.89.20.68.68 poste 1220 ou 5632. Accueil en mairie du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 17h30 (permanence le vendredi jusqu'à 19h).

Contact presse :

Delphine Sivignon

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

delphine.sivignon@colmar.fr

Marion Morant

+ 33 (0)3 89 20 67 53

contact@colmar.fr